



GEMENG
HABSCHT

AVIS

Règlement Communal d'urgence de Circulation Temporaire

Interdiction de circulation piétonnière sur le trottoir – rue de la Gaichel à Eischen

En raison des travaux de démontage du transformateur situé à la jonction entre la rue de la Gaichel et la rue de l'École à Eischen, et de raccordement souterrain du nouveau lotissement « Millebach » le collège échevinal, lors de sa séance du 12 janvier 2021, a voté un règlement de circulation temporaire avec la teneur suivante :

- Art. 1^{er} : A partir du mercredi, 13 janvier 2021, à partir de 8h00, jusqu'au plus tard le mercredi, 10 février 2021, jusqu'à la fin des travaux, toute circulation sur le trottoir devant le transformateur situé à la jonction entre la rue de la Gaichel et la rue de l'École à Eischen est interdite.
- Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.
- Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 12 janvier 2021.
Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire

Paul Reiser



Le Bourgmestre

Serge Hoffmann

Administration
Communale

Place Denn
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu